

TERMES & CONDITIONS " #VUELINGAIMEPARIS "

La promotion "**#VUELINGAIMEPARIS** " est une action promotionnelle de VUELING AIRLINES, S.A. (ci-après dénommée "**VUELING**"), avec CIF numéro A-63422141, et domicile social à Plaça Pla de l'Estany, 5, Polígono Empresarial Mas Blau II, El Prat de Llobregat (Barcelone).

OBJET DE LA PROMOTION

Cette promotion (ci-après, la "**Promotion**") est destinée à faire connaître la marque VUELING par le public français.

La promotion n'est en aucun cas sponsorisée, endossée, administrée par, ou associée à Instagram.

En effet, la Promotion est développée en exclusivité par VUELING, qui en est responsable et exclut Instagram des conséquences qui découlent de la présente Promotion, car il agit uniquement comme canal de transmission de la Promotion.

Cette promotion est gratuite et sans obligation d'achat.

PÉRIODE DE LA PROMOTION

La Promotion aura lieu du vendredi 26 octobre à 11 heures, jusqu'au lundi 5 novembre 2018, à 23 heures 59 minutes.

PARTICIPATION À LA PROMOTION

Toutes les personnes majeures et résidant en France qui visitent l'espace spécifique [instagram.fr](https://www.instagram.fr), qui s'inscrivent à la Promotion, remplissent les conditions requises nécessaires et acceptent les présentes Conditions de la Promotion pourront y participer.

Ni les employés de VUELING ou assimilés, ni les membres directs de leurs familles ne pourront participer à la Promotion.

Cette Promotion sera valable uniquement sur le territoire national français et pour les participants en possession d'un permis de résidence en France.

FONCTIONNEMENT DE LA PROMOTION

La Promotion aura lieu du vendredi 26 octobre à 11 heures, jusqu'au lundi 5 novembre 2018, à 23 heures 59 minutes. Pour valider leur participation, les participants sont tenus de partager sur la story de leur compte Instagram une photographie figurant un bisou (quelle que soit la relation entre les personnes qui partagent ce bisou – amis, couple, famille, etc. ; que ce soit sur le front, sur la joue, sur la bouche, etc...) et incluant l'hashtag #WeLoveParis et en mentionnant @Vueling. Vous pouvez également participer

en partageant une photo de vous et de l'un de vos proches échangeant un bisou en commentaire de notre publication Facebook: <https://facebook.com/vuelingfrance>.

Le mardi 6 novembre, un jury, composé de membres VUELING, sélectionnera parmi les participants, les 35 publications les plus originales. Leurs auteurs remporteront le prix prévu par la Promotion.

Tous les participants qui incluraient des photos et/ou commentaires dans le profil de VUELING sur Instagram ou dans tout autre réseau social ou blog qui pourraient nuire à l'image de VUELING ou qui pourraient se révéler offensives seront exclus de la Promotion.

Les participants ne pourront participer à la Promotion qu'avec un unique profil d'utilisateur, VUELING se réservant le droit de restreindre la participation dans le cas où un participant utiliserait plus d'un profil d'utilisateur, ou toute autre situation entraînant la limitation des possibilités de participer et obtenir les prix qui sont tirés au sort pour d'autres participants à la Promotion.

De même, uniquement des profils de personnes physiques pourront participer, les profils de groupes, personnes juridiques, entreprises, associations et similaires, ainsi que les profils d'entreprises seront exclus.

PRIX

(i) Les (35) gagnants remportent un vol aller-retour Paris- Barcelone pour deux personnes, en fonction de la disponibilité de places et des termes et conditions de transport publiés sur la page Web de VUELING.

- Le vol aller sera obligatoirement le vol spécial dédié à la Promotion du vendredi 30 novembre 2018, au départ de Paris Orly et à destination de Barcelone
- Le vol retour sera choisi librement par les participants entre 30 novembre 2018 et le 20 décembre 2018. Les vols devront être réservés avec au minimum dix (10) jours avant la date du premier vol ayant comme condition le 1er décembre comme date limite pour réaliser la réservation.
- Pour bénéficier de leur gain, les gagnants seront soumis à la signature d'une autorisation de cession de droit à l'image. Les photographies des gagnants pourront être exploitées et utilisées directement par Vueling, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Les vols aller et retour sont indissociables : les gagnants ne pouvant pas voyager sur le vol aller ne pourront pas bénéficier du vol retour.

Dans le billet seront incluses les taxes aéroportuaires et la facturation d'une (1) valise allant jusqu'à vingt-trois (23) kilos.

VUELING ne sera pas responsable des frais de déplacement à partir et en direction des aéroports d'origine et de destination, ni des frais de logement et/ou de restauration durant l'attente du vol vers la destination gagnante.

VUELING ne sera responsable, en aucun cas, des frais de déplacements, de logement et/ou de restauration auxquels pourraient être exposés les gagnants pendant leur séjour dans la ville de destination.

Les vols faisant l'objet de cette promotion sont exclus du cadre d'application de l'article 3 du règlement CE 261/2004, dans la mesure où les personnes voyagent gratuitement.

La valeur unitaire de chaque billet est de 250 € soit une valeur de 500 € pour 2 personnes, et une valeur totale de 17 500 € pour l'ensemble des lots mis en jeu.

VUELING ne sera pas responsable des frais de déplacement depuis les et aux aéroports d'origine et de destination, ni des frais de logement et de restauration pour se rendre à Barcelone.

PHOTOGRAPHIES AVEC LESQUELLES IL EST POSSIBLE DE PARTICIPER À LA PROMOTION

L'envoi d'images au concours implique la confirmation pour chaque photographie que :

- (i) Elle a été effectuée par le participant qui prend part à la promotion. Elle doit donc être une de ses œuvres originales ;
- (ii) Elle ne contient ni ne fait référence à des marques de tierces parties ;
- (iii) Elle n'incorpore pas l'image de tierces personnes à moins de disposer du consentement exprès de ces dernières, conformément aux dispositions de la loi organique 1/1982 du 5 mai 1982, de protection civile du droit à l'honneur, à l'intimité personnelle et familiale et à la propre image. Si l'image de tiers est présentée, VUELING pourra demander au participant d'attester l'obtention du consentement par écrit.
- (iv) Elle n'a aucun contenu ni matériel obscène, sexuellement explicite, violent, offensif, incendiaire ou diffamatoire.
- (v) Nous n'approuvons pas les envois qui :

sont faux, contiennent des images de mineurs; comportent un contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle de tiers qui n'ont pas accordé par écrit une autorisation pour participer à cette promotion; approuvent ou promeuvent des activités illégales; sont méprisants avec des membres d'une certaine race, nationalité, d'un certain sexe, d'une certaine orientation sexuelle ou religion ou incitent à la haine envers certains groupes; insultent, intimident ou offensent d'autres personnes; sont cruels avec les animaux; contiennent une utilisation excessive du langage vulgaire; montrent d'une certaine manière une information privée; sont des pourriels; feignent de provenir de quelqu'un de célèbre; mettent en danger la sécurité infantile;

représentent du tabac, de l'alcool, des drogues ou des personnes nues en présence d'enfants; montrent des images de nus intégraux; montrent de la violence, du sadisme ou de la cruauté; comprennent des armes ou des imitations d'armes; approuvent l'utilisation de drogues illégales; représentent d'une forme négative une entreprise quelle qu'elle soit; comprennent un message publicitaire, quel qu'il soit, ou une publicité commerciale ou personnelle; comprennent du matériel émis à la télévision ou à la radio; ont un type de contenu politique, quel qu'il soit; contiennent des informations confidentielles sur la santé physique ou psychique de quelqu'un. Tout contenu de ce type sera éliminé et pourra être remis aux autorités correspondantes.

(vi) Les envois ne doivent pas contenir :

i/ des déclarations diffamatoires, ii/ des menaces à des personnes, lieux, entreprises ou groupes, iii/ des comportements dangereux, iv/ des vêtements ou accessoires inacceptables, v/ de la publicité commerciale ou corporative, ni vi/ des comportements indécents, des blasphèmes ou des obscénités.

COMMUNICATION DE L'OBTENTION DE PRIX

La communication du gagnant de la promotion sera réalisée le mercredi 23 novembre, sur la plateforme <https://www.vuelingaimeparis.com/>.

Les gagnants seront également contactés par VUELING via un message Instagram privé, les informant qu'ils ont gagné et les informant sur la démarche de gestion de la réservation. Si un gagnant ne répond pas et n'accepte pas son prix sous 7 jours, ce prix sera remis en jeu et un nouveau gagnant sera sélectionné.

RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

Toute participation incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, publiée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

Toutes indications par les participants d'identité ou adresses fausses entraînent l'élimination immédiate de leur participation et pourra entraîner des poursuites contre ceux qui les auront fournies.

De ce fait, en cas de fausses informations, le prix sera annulé par VUELING.

NOM ET IMAGE DANS LES OPÉRATIONS DE PUBLICITÉ ET DE COMMUNICATION

En acceptant de participer à la Promotion, les gagnants permettent et consentent à ce que leurs données personnelles soient publiées comme gagnantes sur le site Internet de VUELING et sur la page Facebook de Vueling.

Les gagnants acceptent également d'être pris en photos ou de faire partie de reportages audiovisuels, et céderont leur image (à condition que celle-ci ne soit pas à son tour

cédée à des tiers) pour qu'elle soit publiée dans la revue de bord de VUELING, ainsi que dans tout autre évènement commercial de VUELING.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Les prix ne pourront en aucun cas faire l'objet de remplacement, modification, altération, compensation, cession ou vente de la part des gagnants.

Les gagnants seront responsables de toutes les obligations fiscales inhérentes aux billets, faisant l'objet de la présente Promotion.

VUELING se réserve le droit d'annuler la Promotion à tout moment et pour n'importe quelle cause.

VUELING ne sera pas responsable des erreurs, interruptions, défauts, retards dans les opérations ou transmissions, vol, destruction, accès non-autorisé ou altérations au niveau de l'inscription au tirage au sort, ou pour tout mauvais fonctionnement, mauvaise transmission ou erreur lors de la réception de toute information de VUELING, ainsi que des erreurs techniques liées au trafic, à la défaillance ou à la saturation de la connexion à Internet.

VUELING se réserve le droit de réaliser des modifications ou d'ajouter des annexes successives concernant le fonctionnement et les prix, à condition qu'elles soient justifiées ou qu'elles ne portent pas préjudice aux participants, et leur soient communiquées comme il se doit.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Les participants, pour le simple fait de participer à la Promotion, acceptent ces conditions et le critère de VUELING quant à la résolution de tout problème découlant de ces conditions.

La période de réclamation prend effet dans un délai de cinq (5) jours à compter de la date de communication aux heureux gagnants des prix. Les réclamations devront être stipulées au moyen d'un écrit adressé au siège social de VUELING.

Tout litige qui pourrait surgir au niveau de l'interprétation ou de l'application des présentes conditions, aussi bien VUELING que les participants à cette promotion devront se soumettre expressément à la juridiction et à la compétence des Tribunaux de Barcelone.

PROTECTION DES DONNÉES

Les informations fournies par les participants à cette Promotion ont un caractère volontaire. Ces informations ne seront pas cédées à des tiers, et seront utilisées dans le cadre de cette promotion. Le responsable du traitement des données sera VUELING. Le propriétaire des données a le droit d'accéder à vos données, de les rectifier ou de les annuler. Cette volonté doit être expressément communiquée par courrier électronique à l'adresse dop@vueling.com.

CAS FORTUIT

VUELING ne sera pas responsable des possibles éventualités fortuites qui pourraient affecter le développement de la Promotion. VUELING ne sera en aucun cas responsable des erreurs au niveau de la prestation des services de toute autre personne ou entité dont la participation serait nécessaire pour que les gagnants puissent profiter du prix.